

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (15) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY
 CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISSET
 EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET
 LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
 PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA
 JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
 VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD
 SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE
 BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
 VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le : 21/03/2025
 Et publication le : 24/03/2025
 Le Maire,



SYANE – Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Approbation du plan de financement Gros Entretien Reconstruction (GER) 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté pour la commune d'améliorer son réseau d'électrification, de télécommunication et d'éclairage public ;

Considérant le programme des travaux pour 2025 ;

Considérant le plan de financement suivant :

Objet	Montant estimatif
Montant global	81 756.95 € TTC
Participation financière du Syane	33 550.25 € TTC
Participation financière de la Commune	48 206.70 € TTC
Frais généraux	2 452.71 € TTC

Afin de permettre au Syane de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 962.17 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par la Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 38 565.36 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Rudy SICARD



Le Maire,
Michel BEAL

